

## Condition générales de ventes

ACE FORMATION intervient régulièrement pour former sur l'utilisation des logiciels EBP. Les conditions générales de vente des formations interviennent dans la cadre des conditions générales de vente et de la convention d'utilisation des logiciels EBP.

Inscription : suite à l'inscription du client, ACE FORMATION envoie à l'entreprise le programme de formation et la convention de formation en 2 exemplaires. Un exemplaire est à retourner à ACE FORMATION, daté et signé et accompagné du règlement par chèque ou un mandat de prélèvement afin de confirmer la formation. Le client doit également préciser son OPCO.

**Annulation ou report de la formation par le client :** le client peut annuler ou demander un report, sans frais, d'une formation, cette annulation intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. Au-delà de cette date les frais de stage et frais annexés peuvent être entièrement réclamés au client.

**Annulation ou report de la formation par ACE FORMATION :** sans circonstances exceptionnelles, ACE FORMATION peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cette intervention intervient au plus tard sept jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation. En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes d'ACE FORMATION ou en cas d'indisponibilité subite du formateur (accident, maladie, etc...), ACE FORMATION peut également annuler ou reporter la formation prévue, sans préavis.

**Attestation de stage :** A l'issue de la formation, le client signera sa feuille de présence et ACE FORMATION remettra au client une attestation de présence par mail. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction, à remplir et à remettre au formateur sera remis au client (facultatif)

**Facturation :** Toute formation sera facturée au client final, il est nécessaire que le paiement total de la formation parvienne à ACE FORMATION avant le début de la session. Le règlement peut être fait par : chèque, virement ou par signature d'un mandat de prélèvement. Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de remboursement. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le solde du montant de la formation sera facturé au client.

**Qualité des intervenants dispensant les formations organisées par ACE FORMATION** : les intervenants dispensant des formations sur les logiciels EBP, pour le compte d'ACE FORMATION peuvent être : des formateurs indépendants ou des intervenants du groupe ACE formés et certifiés.

**Responsabilités mutuelles** : ACE FORMATION est responsable de la qualité de la formation dispensée, soit en stage groupé, soit en personnalisée, tant au niveau du contenu que de la pédagogie. Si, malgré le soin apporté à la formation, le client avait une réclamation, celle-ci peut être exprimée par tout moyen à la convenance de celui-ci, dans les 5 jours ouvrables suivant la formation. Dans ce cas, ACE FORMATION s'engage à apporter une réponse appropriée.

**Le client assure la responsabilité de** : l'adéquation entre la formation dispensée et les besoins du client ; ACE FORMATION a cependant un devoir de conseil si le client le lui demande. La connaissance de l'environnement d'utilisation des logiciels tel et du contenu des saisies effectuées dans les logiciels lors de la formation.

Constat de formation ne pouvant être effectuée Lors des formations personnalisées le(s) logiciels(s) doivent être installé(s) sur le(s) matériel(s) du client. Si ce n'est pas le cas, le formateur peut assurer cette installation :

Dans la limite de ses compétences (notamment pour les installations en réseau) Comprise dans son temps de formation ; Sous la responsabilité du client

En cas d'impossibilité, une solution sera recherchée pour assurer la formation sur un autre matériel et sur un logiciel du même type (par exemple une version d'évaluation). Si le formateur ne peut pas assurer sa formation (ou l'assure partiellement) pour problèmes techniques liés à la configuration du client, la journée sera facturée au client.

Pour les autres cas de formation ne pouvant être effectuée alors que le formateur est présent sur place (client absent, etc...) la journée sera également facturée au client.

---